

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 8 FÉVRIER 2023 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre parent, district 1
Madame Marie-Ève Germain, membre parent, district 2
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement
Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien

MEMBRES ABSENTS

Madame Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent, district 4
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines (absent)
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de madame Isabelle Paquet, vice-présidente, en remplacement de madame Jennifer Petitclerc Pagé. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La vice-présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- Mme Marilyn Bernard déclare son conflit possible en lien avec le point des critères de répartition des services complémentaires.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 14 décembre 2022.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 14 décembre 2022, tel que présenté;

DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

6. ATTESTION DE LA DIRECTION

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 31 décembre 2022 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente différentes activités qui se sont déroulées dans les établissements et dont quelques photographies ont été déposées sur le site Web du centre de services scolaire, soit :

Écoles	Projets
École du Goéland	Déjeuner de Noël;
Écoles secondaires	Semaine de la persévérance scolaire;
École du Phare	L'école accueille un artiste;
CFP	Samedi de lire;
École de la Riveraine	Ludothèque de Portneuf

Une mention spéciale est soulignée à l'endroit de l'équipe du Service des ressources matérielles pour leur travail effectué pendant la période des Fêtes lors des pannes électriques occasionnées par la tempête du 23 décembre dernier.

8. CRITÈRES DE RÉPARTITION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- ATTENDU** l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif aux recommandations des membres du comité de répartition des ressources;
- ATTENDU** la consultation du comité CCSEHDAA qui s'est déroulée le 28 novembre 2022;
- ATTENDU** la consultation du comité paritaire EHDAA qui s'est déroulée le 6 février 2023;
- ATTENDU** la recommandation du comité de répartition des ressources lors de la rencontre du 25 janvier 2023,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'ADOPTER** les critères de répartition des services complémentaires 2023-2024, tels que proposés.

9. PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CERÉ

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, et Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale, présentent le suivi des travaux du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) pour le plan d'engagement vers la réussite.

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 1^{er} février 2023.

11. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Cadre budgétaire 2023-2024

ATTENDU QUE le projet de cadre budgétaire 2023-2024 a été revu par le comité de répartition des ressources et que ce dernier en a fait la recommandation au comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE le projet de cadre budgétaire 2023-2024 a été présenté et accueilli favorablement au comité consultatif de gestion du 1^{er} février 2023;

ATTENDU QUE le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le cadre budgétaire 2023-2024 tel que déposé;

DE CONSERVER ledit document, au répertoire, sous la cote CA47/22-23.

Demande de propriété superficielle – Municipalité de Saint-Ubalde

ATTENDU QUE l'équipe-école de la Morelle et la Municipalité de Saint-Ubalde se sont entendues aux fins de faire un partenariat pour procéder à un projet de développement des infrastructures composant la cour d'école dans le but de bonifier l'expérience des élèves et des citoyens;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent que les terrains de tennis et de pétanque appartenant à la Municipalité de Saint-Ubalde empiètent sur l'immeuble du Centre de services scolaire de Portneuf et qu'il est de l'intérêt commun des parties de régulariser la situation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde entend faire des investissements dans la cour d'école et qu'il est essentiel de consigner les différentes modalités et conditions de leur entente concernant l'usage dudit immeuble;

ATTENDU QUE l'aménagement des équipements et son entretien seront à la charge entière de la Municipalité,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'APPROUVER la signature d'une entente de propriété superficielle pour une partie du lot 5 389 159 avec la Municipalité de Saint-Ubalde ;

DE MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Contrats de travaux de construction :

CFP de Donnacona – Réfection de la toiture et équipements

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 874 600 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 599 633 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de la réfection de la toiture au Centre de formation de Portneuf à Donnacona;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Lévesque et Associés Construction Inc

MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

École du Perce-Neige - Agrandissement

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 9 271 180 \$ dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » afin de réaliser un projet d'ajout d'espace à l'école du Perce-Neige;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de l'agrandissement de l'école du Perce-Neige;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Citadelle Inc.

MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

12. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

13. AUTRES SUJETS

Aucun

14. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance est prévue le 29 mars 2023.

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 27.

16. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet

Vice-présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac

Secrétaire générale par intérim